



Bottens, le 25 novembre 2017

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

## Commission des finances

Au Conseil communal  
de et à  
1041 Bottens

### Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2017-06

Relatif à

### la demande de crédit pour la création d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) dans les sous-sols du collège des Lionceaux

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Hervé Pittet, Patrick Oyon et Michel Panchaud, s'est réunie les 6, 13 et 22 novembre 2017, afin de statuer sur l'objet en titre. Elle s'est entretenue avec Carine Delpierre et Christian Jaquier municipaux, qui ont répondu avec satisfaction aux différentes questions.

#### Remarques

- Le coût d'un montant de CHF 770'000.- pour la transformation du local, ainsi que les frais d'exploitation sont refacturés en totalité à l'EFAGE. Ceci n'a aucune incidence sur les finances communales. Il influence uniquement le montant du plafond d'endettement.
- Dans le montant investi refacturé à l'EFAGE, il manque le coût initial de construction du sous-sol. Il est estimé par l'architecte à environ CHF 300'000.-.
- Le tableau présenté sous le point **7.3.2. Coûts à charge de la Commune** mentionne (ligne 2) pour un taux d'occupation à 50% le nombre de 20 enfants en lieu et place de 36. Le coût passe donc de CHF 115'584.- à CHF 208'000.-.
- La Commission s'interroge quant à la fréquentation future de cette unité. Le budget 2018 proposé par l'EFAGE représente 5'301 heures d'accueil en 2018 pour cet espace qui peut en réceptionner annuellement 60'480 heures. Le 90% des élèves qui fréquentent ce collège sont des habitants de Bottens.
- Il faut savoir que les places vident seront à charge des Communes. Du fait que le coût à charge des parents soit exorbitant, le taux d'occupation risque d'être faible. Par exemple, une famille avec deux enfants qui a un revenu de CHF 100'000.- annuel, pour un accueil à 100%, devra payer CHF 30'360.- par année.
- Le coût horaire présenté a augmenté au fil des années. Il passe de CHF 4.76 (2016), CHF 5.84 (2017) à CHF 6.88 (2018). Cette situation provoque une incertitude dans les coûts à la charge de la Commune, passant à court terme dans un rapport de 1 à 4. Pour cet objet uniquement, une augmentation importante en termes de point d'impôt sera nécessaire.
- La Commission relève qu'une solution d'accueil provisoire est mise à disposition des parents. Celle-ci semble donner satisfaction aux utilisateurs pour un coût nettement inférieur, autant pour la Commune que pour les parents.

#### Conclusion

- vu le préavis municipal N° 2017-06 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

et prenant en compte les points mentionnés ci-dessus, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal de refuser ce préavis.

Les membres de la Commission des finances incorpore :

David Bailly, Président

Hervé Pittet

Patrick Oyon

Michel Panchaud, Rapporteur